

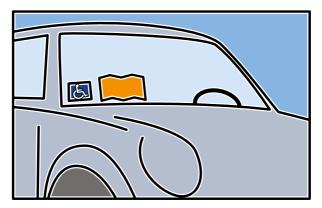
Carte de stationnement pour personnes handicapées dans l'Union européenne:

Conditions dans les États membres

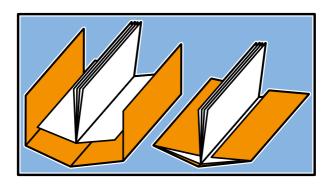




Placez le dépliant détachable derrière votre pare-brise à côté de votre carte de stationnement de façon à mettre en évidence la ou les langues du pays que vous visitez.



Utilisez-le comme couverture pour le livret.



Carte de stationnement pour personnes handicapées dans l'Union européenne:

Conditions dans les États membres

Commission européenne

Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances Unité G.3 «Intégration des personnes handicapées»

Manuscrit terminé en février 2008

Document rédigé sur la base de la recommandation 2008/205/CE du Conseil. Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

Un numéro unique gratuit (*): 00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (http://europa.eu).

© Communautés européennes, 2009 Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2009

ISBN 978-92-79-10550-0 doi: 10.2767/71831

Printed in Luxembourg

IMPRIMÉ SUR PAPIER BI ANCHI SANS CHI ORE

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET AVIS

La présente brochure est une fiche technique fournissant un aperçu des conditions d'utilisation de la carte de stationnement pour personnes handicapées dans les différents États membres de l'Union européenne.

Avant de voyager à l'étranger, veuillez consulter la réglementation en vigueur dans votre pays de destination. Le cas échéant, vous devrez demander des informations supplémentaires à l'échelon local.

Utilisez les informations fournies dans le dépliant détachable dans la langue du pays de destination en le mettant en évidence à côté de votre carte de stationnement. Ces informations indiqueront aux autorités locales que votre carte est basée sur un modèle communautaire standard qui vous permet de bénéficier de la totalité des structures de stationnement destinées aux personnes handicapées dans le pays où vous vous trouvez.



TABLE DES MATIÈRES

RELGIOLIE

DEEGIQUE
BULGARIE
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE8
DANEMARK9
ALLEMAGNE
ESTONIE
IRLANDE
GRÈCE
ESPAGNE 14
FRANCE 15
ITALIE 16
CHYPRE
LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG 20
HONGRIE
MALTE
PAYS-BAS
AUTRICHE 24
POLOGNE
PORTUGAL
ROUMANIE 28
SLOVÉNIE
SLOVAQUIE
FINLANDE
SUÈDE32
ROYAUME-UNI



BELGIQUE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Ne vous garez pas dans les rues interdites au stationnement.

Dans la plupart des zones, vous pouvez vous garer gratuitement et sans limitation de durée dans les zones payantes.

Vérifiez la réglementation locale.

Vous pouvez vous garer sans limitation de durée dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement, mais uniquement sur les places réservées aux personnes handicapées.

BULGARIE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Pour se garer en dehors des agglomérations, les véhicules doivent s'arrêter en marge des axes de circulation. Tout stationnement sur les axes de circulation est interdit.

En agglomération, le propriétaire ou l'administration en charge de la gestion routière sont autorisés à désigner des zones, des rues ou des parties de rue ouvertes au stationnement à court terme pendant certaines plages horaires. La durée de stationnement doit être comprise entre 30 minutes et 3 heures.

PARCS DE STATIONNEMENT

Les zones de stationnement sont mises en évidence par des panneaux de signalisation, des marquages au sol et des instructions indiquant aux conducteurs les conditions de stationnement. Le conseil municipal compétent est habilité à déterminer un tarif de stationnement.



RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

GÉNÉRALEMENT

Seules les personnes titulaires d'un badge O1 sont autorisées à garer leur véhicule dans les parcs de stationnement réservés aux personnes handicapées arborant le badge O1.

PARKINGS ROUTIERS

À titre individuel, et en cas d'extrême urgence, les conducteurs portant le badge O1 peuvent passer outre les panneaux de signalisation «stationnement interdit» pendant la durée requise (pour autant que la sécurité et la fluidité de la circulation ne sont pas mises en péril).

À titre individuel, et en cas d'extrême urgence, les véhicules portant le badge O1 peuvent passer outre les signes suivants:

- «Entrée interdite» (Zákaz vjezdu)
- «Uniquement accès autorisé» (Průjezd zakázán)
- «Fournisseurs uniquement» (Zásobování vjezd povolen)
- «Uniquement trafic autorisé» (Vjezd povolen pouze pro)
- «Réservé à la circulation locale» (Dopravní obsluze vjezd povolen)
- «Sauf circulation locale» (Mimo dopravní obsluhu)

À titre individuel, et en cas d'extrême urgence, les véhicules portant le badge O1 peuvent accéder aux «zones piétonnes».

PARCS DE STATIONNEMENT

Consultez la réglementation locale afin de vérifier si les parcs de stationnement privés appliquent un régime spécial pour les personnes handicapées.

Toute personne titulaire d'un badge O1 peut solliciter l'octroi d'une place de stationnement réservée jouxtant sa résidence auprès des autorités administratives.



DANEMARK

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Les limitations de durée suivantes s'appliquent aux véhicules arborant la carte de stationnement dans la plupart des zones:

- vous êtes autorisé à vous garer pendant 15 minutes dans les zones de stationnement interdit, pour autant que vous n'entravez pas la circulation;
- vous êtes autorisé à vous garer jusqu'à une heure dans les zones où le stationnement est limité de 15 à 30 minutes;
- vous pouvez vous garer pendant une durée illimitée dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité à une, deux ou trois heures. Dans certaines zones, les parkings sont payants. Si vous payez pour la durée maximale dès votre arrivée, vous êtes autorisé à stationner sans limitation de durée.
- Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans des zones piétonnes, sauf si des dérogations locales l'autorisent explicitement.

Vérifiez la réglementation locale.

PARCS DE STATIONNEMENT

Les parcs de stationnement n'accordent aucune dérogation aux véhicules arborant la carte de stationnement.



ALLEMAGNE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante. Ne vous garez pas aux endroits portant le nom d'une personne ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule.

PARKINGS ROUTIERS

- Vous pouvez vous garer jusqu'à trois heures sur les places de stationnement routières ou dans des zones où le stationnement est d'ordinaire interdit.
- Vous pouvez dépasser la durée limite de stationnement sur les places de stationnement routières ou dans les zones où la durée de stationnement est limitée.
- Vous pouvez vous garer gratuitement sur les places de stationnement payantes à horodateur ou à parcmètre.
- Vous pouvez vous garer jusqu'à trois heures sur les places de stationnement réservées aux riverains.
- Vous pouvez vous garer dans des zones à trafic restreint et hors des places de stationnement balisées pour autant que vous n'entravez pas la circulation.
- Vous pouvez vous garer dans des zones piétonnes uniquement si des dérogations locales vous y autorisent explicitement. Vérifiez la réglementation locale. Même si c'est autorisé, vous êtes uniquement habilité à entrer et à stationner durant des plages horaires spécifiques.

Remarque: Ces dérogations s'appliquent uniquement en l'absence d'alternative possible à proximité. La durée de stationnement maximale ne peut dépasser 24 heures.

PARCS DE STATIONNEMENT

La réglementation peut varier d'un parc de stationnement à l'autre.



ESTONIE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Vous êtes autorisé à vous garer dans les zones interdites au stationnement, mais uniquement si votre véhicule est entièrement garé sur le trottoir et que vous n'entravez pas la circulation.

 Il est fortement recommandé de consulter la réglementation locale.

Vous pouvez vous garer gratuitement et pour une durée illimitée dans les zones payantes.

Vous pouvez vous garer sans limitation de durée dans les rues où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

Tout conducteur handicapé doit bénéficier d'un stationnement de durée illimitée.

Un conducteur ou une personne handicapée peuvent s'arrêter afin d'embarquer ou de déposer une personne handicapée.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement.



IRLANDE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Ne stationnez pas dans les rues interdites au stationnement.

Les dérogations en termes de tarif et de durée de stationnement pour les véhicules arborant la carte de stationnement peuvent diverger.

Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement octroient des dérogations aux véhicules arborant la carte de stationnement.



GÉNÉRALEMENT

GRÈCE

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante. Ne vous garez pas aux endroits portant le nom d'une personne ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule.

PARKINGS ROUTIERS

L'utilisation de la carte de stationnement permet de se garer sur la voie publique ou les lieux publics réservés à la circulation, aux piétons ou aux animaux, selon les priorités.

Ne stationnez pas dans les rues interdites au stationnement.

Dans la plupart des zones, vous devez payer pour stationner sur les emplacements payants.

Vérifiez la réglementation locale.

Dans la plupart des zones, vous pouvez vous garer sans limitation de durée là où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement.



ESPAGNE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Ne vous garez pas dans les rues interdites au stationnement, sauf si des dérogations locales l'autorisent explicitement.

Vérifiez la réglementation locale.

Les dérogations en termes de tarif et de durée de stationnement pour les véhicules arborant la carte de stationnement peuvent diverger.

Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans des zones piétonnes, sauf si des dérogations locales l'autorisent explicitement.

Vérifiez la réglementation locale.

PARCS DE STATIONNEMENT

Dans la plupart des cas, les parcs de stationnement accordent des dérogations aux véhicules arborant la carte de stationnement.



GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

Malgré l'existence d'un système national de dérogations en matière de stationnement, des divergences locales peuvent subvenir.

Vérifiez la réglementation locale.

La législation insiste sur un accès libre aux places de stationnement réservées aux personnes handicapées et interdit tout type d'équipement susceptible de limiter leur accès.

PARKINGS ROUTIERS

Ne stationnez pas dans les rues interdites au stationnement.

Vous devez payer pour stationner dans les zones payantes. À Paris et dans d'autres villes, les véhicules arborant la carte de stationnement peuvent stationner gratuitement.

Vérifiez la réglementation locale.

Dans de nombreuses zones, vous pouvez vous garer sans limitation de durée dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

Les parcs de stationnement octroient des dérogations aux véhicules arborant la carte de stationnement.



ITALIE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par une ligne jaune et le symbole d'une chaise roulante. Ne vous garez pas aux endroits portant le nom d'une personne ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule.

PARKINGS ROUTIERS

Vous êtes autorisé à vous garer dans les rues interdites au stationnement, mais uniquement en cas d'urgence, pour autant que vous n'entravez pas la circulation.

Dans la plupart des zones, vous devez payer pour stationner sur les emplacements payants.

Vérifiez la réglementation locale.

Vous pouvez vous garer sans limitation de durée dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans des zones piétonnes ou des ZTL (zones de trafic limité), sauf si des dérogations locales l'autorisent explicitement.

Vérifiez la réglementation locale.

PARCS DE STATIONNEMENT

1 parc de stationnement public sur 50 fait l'objet d'un marquage spécifique pour une utilisation par les véhicules arborant la carte de stationnement. Ces véhicules peuvent être garés sur les emplacements gratuits.



CHYPRE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Ne stationnez pas dans les rues interdites au stationnement. Vous pouvez vous garer gratuitement et pour une durée illimitée dans les rues payantes.

Vérifiez la réglementation locale.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement publics autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement.



LETTONIE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Vous pouvez garer votre véhicule gratuitement sur les places de stationnement présentant un marquage spécifique pour les personnes handicapées.

Les personnes munies d'une carte de stationnement pour personnes handicapées peuvent passer outre les signalisations suivantes:

«Stationnement interdit» (Stāvēt aizliegts) «Arrêt interdit» (Apstāties aizliegts)

PARCS DE STATIONNEMENT

Aucune dérogation n'est octroyée aux véhicules arborant la carte de stationnement.



LITUANIE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Vous êtes autorisé à vous garer dans les zones interdites au stationnement, pour autant que vous n'entravez pas la circulation.

Vous pouvez vous garer gratuitement et pour une durée illimitée dans les zones payantes, mais uniquement aux emplacements marqués du symbole d'une chaise roulante.

Vous pouvez vous garer sans limitation de durée dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

Vous pouvez conduire dans les zones interdites à la circulation.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement, mais uniquement sur les places de stationnement réservées aux personnes handicapées.



LUXEMBOURG

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Aucune dérogation n'est octroyée aux véhicules arborant la carte de stationnement.

PARCS DE STATIONNEMENT

Aucune dérogation n'est octroyée aux véhicules arborant la carte de stationnement.



GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Vous pouvez vous garer gratuitement dans les zones payantes.

Vous pouvez dépasser la durée limite dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement.



MALTE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

Vous pouvez obtenir des détails sur les dérogations disponibles en faveur des personnes handicapées auprès des autorités maltaises à l'adresse suivante:

The Director Kummissjoni Nazzjonali Persuni b'Diżabilita' Centru Hidma Socjali Santa Venera Malte Courriel: helpdesk@knpd.org

Courriel: helpdesk@knpd.org Internet: www.knpd.org

PARKINGS ROUTIERS

⇒ Vérifiez la réglementation locale.

PARCS DE STATIONNEMENT

Vérifiez la réglementation locale.



GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante. Ne vous garez pas aux endroits portant le nom d'une personne ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule.

PARKINGS ROUTIERS

Vous êtes autorisé à vous garer pendant trois heures au maximum dans les zones interdites au stationnement, pour autant que vous n'entravez pas la circulation.

Vous devez payer pour stationner sur les emplacements payants et respecter la durée de stationnement. La réglementation peut diverger à l'échelon local.

Vérifiez la réglementation locale.

Vous pouvez vous garer sans limitation de durée dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps (zone bleue).

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

Aucune dérogation n'est octroyée aux véhicules arborant la carte de stationnement.



AUTRICHE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante. Ne vous garez pas aux endroits portant le nom d'une personne ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule.

PARKINGS ROUTIERS

Ne stationnez pas dans les rues interdites à l'arrêt et au stationnement.

Dans la plupart des zones, vous pouvez vous garer gratuitement et sans limitation de durée sur les emplacements payants.

Vérifiez la réglementation locale.

Vous pouvez vous garer sans limitation de durée dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

Vous pouvez conduire et vous garer dans des zones piétonnes, mais uniquement pendant les périodes d'accès des véhicules de livraison.

Vérifiez la réglementation locale.

PARCS DE STATIONNEMENT

Les parcs de stationnement publics n'accordent aucune dérogation aux véhicules arborant la carte de stationnement.

POLOGNE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

Les personnes munies d'une carte de stationnement pour personnes handicapées peuvent, pour autant qu'elles respectent certaines précautions, passer outre les panneaux de signalisation suivants:

- «Circulation interdite dans les deux sens» (Zakaz ruchu w obu kierunkach)
- «Accès interdit aux véhicules à moteur, sauf motos monotrace» (Zakaz wjazdu pojazdów silnikowych, z wyjątkiem motocykli jednośladowych)
- «Accès interdit aux bus» (Zakaz wjazdu autobusów)
- «Accès interdit aux motos» (Zakaz wjazdu motocykli)
- «Accès interdit aux cycles motorisés» (Zakaz wjazdu motorowerów)
- «Stationnement interdit» (Zakaz postoju)
- «Stationnement interdit les jours impairs» (Zakaz postoju w dni nieparzyste)
- «Stationnement interdit les jours pairs» (Zakaz postoju w dni parzyste)
- «Zone de stationnement limité» (Strefa ograniczonego postoju)

La disposition susmentionnée s'applique:

- à toute personne conduisant un véhicule et transportant une personne à mobilité réduite;
- à tout membre du personnel des institutions en charge des soins, de la rééducation ou de l'éducation de personnes handicapées;
- à tout conducteur d'un véhicule arborant la carte de stationnement obtenue à l'étranger.



PARKINGS ROUTIERS

Ne stationnez pas dans les rues interdites au stationnement. Vous pouvez vous garer gratuitement et pour une durée illimitée dans les zones payantes, mais uniquement sur les emplacements marqués du symbole d'une chaise roulante.

Vérifiez la réglementation locale.

Vous êtes autorisé à vous garer de part et d'autre des rues où le stationnement est autorisé les jours pairs et impairs, pour autant que vous n'entravez pas la circulation.

Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans des zones piétonnes, sauf si des dérogations locales l'autorisent explicitement.

Vérifiez la réglementation locale.

PARCS DE STATIONNEMENT

Aucune dérogation n'est octroyée aux véhicules arborant la carte de stationnement. Cependant, la réglementation peut diverger à l'échelon local.

Vérifiez la réglementation locale.



PORTUGAL

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante ou le symbole d'une femme enceinte ou portant un enfant dans ses bras. Ne vous garez pas aux endroits portant le nom d'une personne ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule.

PARKINGS ROUTIERS

Ne vous garez pas dans les rues interdites au stationnement, sauf en cas d'absolue nécessité, pour une courte période et sans entraver la circulation des véhicules ou des piétons.

Vous devez payer pour stationner dans les zones payantes et ne pas dépasser la durée correspondant au paiement.

Vous ne pouvez dépasser la durée limite dans les zones où le stationnement est limité dans le temps.

Il est possible de réserver des places de stationnement à proximité des résidences de personnes handicapées.

Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

De manière générale, les parcs de stationnement n'octroient pas de dérogation aux véhicules arborant la carte de stationnement pour personnes handicapées.

Certaines autorités locales établissent des places de stationnement réservées près du domicile des personnes handicapées.



ROUMANIE

GÉNÉRALEMENT

Dans les zones de stationnement situées à proximité des bâtiments des services publics, ainsi que dans les parkings organisés, au moins 4 % du nombre total des places, avec un minimum de 2 places, sont adaptées, réservées et signalisées via des signaux internationaux afin d'être mises gratuitement à la disposition des personnes handicapées.

Le responsable des places de stationnement du domaine public octroie des places de stationnement gratuites pour les personnes handicapées qui en ont formulé la demande et qui ont besoin d'une place de stationnement la plus proche possible de leur domicile.



SLOVÉNIE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

PARKINGS ROUTIERS

Vous êtes autorisé à vous garer durant deux heures au maximum dans les zones interdites au stationnement, pour autant que vous n'entravez pas la circulation.

Vous devez payer pour vous garer dans les zones payantes et respecter la durée de stationnement.

Si vous êtes autorisé à vous garer sur le trottoir, vous devez libérer une distance d'au moins 1,6 m pour les piétons.

Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement.



SLOVAQUIE

GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante. L'utilisation des zones de stationnement restreint est autorisée pour les véhicules arborant le symbole O1. Ne vous garez pas aux endroits portant le numéro d'immatriculation d'un véhicule.

PARKINGS ROUTIERS

Le conducteur de tout véhicule transportant une personne gravement handicapée, contrainte de recourir aux moyens de transport individuels portant le symbole O1, n'est pas tenu de respecter les interdictions de stationnement, pour autant qu'il n'entrave pas la circulation.

Tout véhicule portant le symbole O1 peut passer outre les signalisations suivantes:

- «Sauf livraisons» (Neplatí pre zásobovanie)
- «Livraisons uniquement» (Iba zásobovanie)
- «Sauf services de transport» (Neplatí pre Prepravné služby)
- «Services de transport» (Prepravné služby)

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement ou à tarif réduit.



GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante. Ne vous garez pas aux endroits portant le nom d'une personne ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule.

PARKINGS ROUTIERS

Vous êtes autorisé à vous garer dans certaines zones interdites au stationnement, pour autant que vous n'entravez pas la circulation.

Vérifiez la réglementation locale.

Vous pouvez vous garer gratuitement et dépasser la durée limite du stationnement sur les emplacements payants.

Vous pouvez dépasser la durée limite dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans les zones piétonnes.

PARCS DE STATIONNEMENT

La réglementation peut varier d'un parc de stationnement à l'autre.



SUÈDE

GÉNÉRALEMENT

Les cartes de stationnement dispensent uniquement leurs titulaires de la réglementation routière locale en matière de stationnement. La réglementation locale est généralement déterminée par les autorités locales et indiquée par les panneaux de signalisation.

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées spécifiquement aux personnes handicapées physiques pourvues d'une carte de stationnement sont signalées par le symbole d'une chaise roulante

Dans certains arrondissements, le stationnement est gratuit pour les personnes titulaires d'une carte de stationnement.

PARKINGS ROUTIERS

Le stationnement est autorisé durant trois heures au maximum dans les zones où le stationnement est interdit ou autorisé pour moins de trois heures, conformément à la réglementation locale.

- Le stationnement est autorisé jusqu'à 24 heures dans les zones où il est autorisé pour des durées de trois à vingt-quatre heures, conformément à la réglementation locale.
- Le stationnement en zone piétonne est autorisé durant trois heures au maximum.
- Le stationnement est autorisé dans les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées physiques titulaires d'une carte de stationnement, conformément à la réglementation locale. Il convient de respecter la durée de stationnement maximale de l'espace de stationnement en question.
- Il est interdit de stationner dans les espaces de stationnement destinés à des fins spécifiques ou à un certain type de véhicule.

PARCS DE STATIONNEMENT

Les règles mentionnées sous le titre «Parkings routiers» s'appliquent également aux parcs de stationnement. Les propriétaires fonciers peuvent interdire l'arrêt ou le stationnement.



GÉNÉRALEMENT

Sur les parkings routiers et dans les parcs de stationnement, les places de stationnement réservées aux personnes handicapées sont signalées par le symbole d'une chaise roulante.

La carte de stationnement est délivrée avec un disque de stationnement. Cependant, les ressortissants d'autres pays qui présentent la carte de stationnement sans disque de stationnement bénéficieront des mêmes dérogations.

PARKINGS ROUTIERS

Aucune dérogation n'est octroyée aux véhicules arborant la carte de stationnement dans le centre de Londres.

Vérifiez la réglementation locale.

Vous êtes autorisé à vous garer là où le stationnement est interdit, sauf en présence d'un panneau «Chargement et déchargement interdits», pour autant que vous n'entravez pas la circulation, et ce:

- au maximum durant trois heures en Angleterre et au pays de Galles:
- pour une durée illimitée en Écosse et en Irlande du Nord, sauf réglementation locale contraire.
- Vérifiez la réglementation locale.



Vous pouvez vous garer gratuitement et pour une durée illimitée dans les zones payantes, sauf panneaux de signalisation contraires.

Vérifiez la réglementation locale.

Vous pouvez vous garer sans limitation de durée dans les zones où le stationnement est gratuit mais limité dans le temps, sauf panneaux de signalisation contraires.

Vérifiez la réglementation locale.

Ne conduisez pas et ne vous garez pas dans des zones piétonnes, sauf si des dérogations locales l'autorisent explicitement.

Vérifiez la réglementation locale.

PARCS DE STATIONNEMENT

Certains parcs de stationnement autorisent les véhicules arborant la carte de stationnement à se garer gratuitement.

Commission européenne

Carte de stationnement pour personnes handicapées dans l'Union européenne: Conditions dans les États membres

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2009 — 34 p. — 9,9 x 21 cm

ISBN 978-92-79-10550-0 doi: 10.2767/71831

Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?

Publications payantes:

- sur le site de l'EU Bookshop: http://bookshop.europa.eu;
- chez votre libraire, en lui donnant le titre, le nom de l'éditeur et/ou le numéro ISBN;
- en contactant directement un de nos agents de vente. Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: http://bookshop.europa.eu ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

Publications gratuites:

- sur le site de l'EU Bookshop: http://bookshop.europa.eu;
- auprès des représentations ou délégations de la Commission européenne. Vous obtiendrez leurs coordonnées en consultant le site: http://ec.europa.eu ou par télécopie au numéro suivant: +352 2929-42758.

Plus d'informations:

http://parkingcard.europa.eu



